

01.07.2015
30.09.2015

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses

Table des matières

1. Statistiques des assemblées générales analysées

- 1.1 Analyses effectuées et positions de vote
- 1.2 Répartition des positions de vote

2. Calendrier des assemblées générales

3. Analyses par société

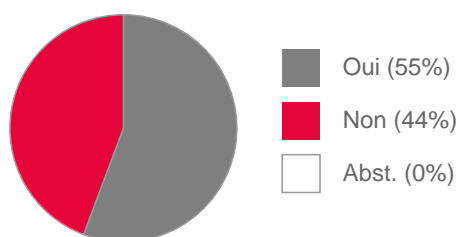
Etabli le 02.10.2015

1. Statistiques des assemblées générales analysées

1.1 Analyses effectuées et positions de vote

	Nombre AG	Nombre de résolutions			
		Total	Oui	Non	Abst.
Assemblées générales ordinaires	3	64	38	26	0
Assemblées générales extraordinaires	1	6	1	5	0
Total	4	70	39	31	0

1.2 Répartition des positions de vote



2. Calendrier des assemblées générales

	Société	Assemblée	Date
1	Ems-Chemie	Assemblée générale ordinaire	08.08.2015
2	Logitech	Assemblée générale ordinaire	09.09.2015
3	Richemont	Assemblée générale ordinaire	16.09.2015
4	Sika	Assemblée générale extraordinaire	24.07.2015

3. Analyses par société

Ems-Chemie

Assemblée générale ordinaire du 08 août 2015 10:30

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1.	Bienvenue et évolution du courant des affaires	SANS VOTE	SANS VOTE	SANS VOTE		
2.	Constatations relatives à l'Assemblée générale	SANS VOTE	SANS VOTE	SANS VOTE		
3.1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
3.2.a	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
3.2.b	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✓ 95 %
4.	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5.	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Des éléments essentiels d'une bonne gouvernance ne sont pas respectés et constituent un important risque pour la société et ses actionnaires.	✓ 99 %
6.1	Elections au conseil d'administration					
6.1.a	Réélection de Dr. ing. Ulf Berg en tant que président du conseil d'administration et membre du comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
6.1.b	Réélection de Mme Magdalena Martullo-Blocher	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
6.1.c	Réélection de M. Bernhard Merki en tant que membre du conseil d'administration et du comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
6.1.d	Réélection de Dr. Joachim Streu en tant que membre du conseil d'administration et du comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
6.2	Election de l'organe de révision	POUR	CONTRE	● CONTRE	Les honoraires payés par la société à l'organe de révision pour des services autres que la révision dépassent les honoraires liés à la révision. Les honoraires payés par la société à l'organe de révision pour des services autres que la révision dépassent durant une période de trois ans la moitié des honoraires payés pour la révision des comptes.	✓ 94 %

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
6.3	Election du représentant indépendant	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
7.	Modification des statuts : Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Plusieurs modifications statutaires sont présentées au vote de manière groupée et les modifications avec une incidence négative sont prépondérantes.</p> <p>Les administrateurs non exécutifs peuvent recevoir une rémunération autre qu'un montant fixe payé en espèces ou en actions.</p> <p>Les contrats de travail peuvent inclure des clauses de non concurrence rémunérées incompatibles avec les lignes directrices d'Ethos.</p> <p>Le nombre maximal de mandats proposé semble excessif au vu du manque de transparence quant aux catégories de mandats admis.</p>	✓ 93 %

Logitech

Assemblée générale ordinaire du 09 septembre 2015 14:00

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
2	Vote consultatif sur la rémunération des membres des organes dirigeants	POUR	CONTRE	● CONTRE	La structure des rémunérations ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 80 %
3	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
4	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5	Elections au conseil d'administration					
5.A	Réélection de M. Kee-Lock Chua	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
5.B	Réélection de M. Bracken Darrell (CEO)	POUR	POUR	POUR		✓ 96 %
5.C	Réélection de Mme Sally M. Davis	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
5.D	Réélection de M. Guerrino De Luca	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
5.E	Réélection de M. Didier Hirsch	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
5.F	Réélection de Dr. Neil Hunt	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5.G	Réélection de M. Dimitri Panayotopoulos	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
5.H	Election de Dr. Edouard Bugnion	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5.I	Election de Mme Sue Gove	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
5.J	Election de Dr. Lung Yeh	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
6	Réélection de M. Guerrino De Luca en tant que président du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
7	Elections au comité de rémunération					
7.A	Réélection de Mme Sally M. Davis au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 95 %
7.B	Réélection de Dr. Neil Hunt au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
7.C	Election de M. Dimitri Panayotopoulos au comité de rémunération	POUR	POUR	POUR		✓ 99 %
8	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires. La rémunération du président exécutif du conseil ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.	✓ 88 %

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
9	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le montant global maximal permettrait de verser des rémunérations significativement supérieures aux rémunérations versées par un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.</p> <p>La structure de la rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>	✓ 86 %
10	Election de l'organe de révision	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %
11	Election du représentant indépendant	POUR	POUR	POUR		✓ 100 %

Richemont

Assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2015 10:00

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes annuels	POUR	POUR	POUR		
2	Décision sur l'emploi du bénéfice et sur le dividende	POUR	POUR	POUR		
3	Décharge aux membres du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		
4	Elections au conseil d'administration					
4.1	Réélection de Dr. Johann Rupert en tant que président du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		
4.2	Réélection de M. Jean-Blaise Eckert	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, relations d'affaires) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p> <p>Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.</p>	
4.3	Réélection de M. Bernard Fornas (co-CEO)	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs (3) par rapport à la pratique suisse.</p> <p>L'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	
4.4	Réélection de M. Yves-André Istel	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Il siège au conseil d'administration depuis 25 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il est âgé de 79 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos.</p> <p>Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 25 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	
4.5	Réélection de M. Richard Lepou (co-CEO)	POUR	CONTRE	● CONTRE	<p>Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs (3) par rapport à la pratique suisse.</p> <p>L'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).</p>	

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.6	Réélection de M. Ruggero Magnoni	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, diverses raisons) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	
4.7	Réélection de M. Josua Malherbe	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (diverses raisons) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.8	Réélection de M. Simon Murray	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 12 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.9	Réélection de M. Alain Dominique Perrin	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 12 ans, consultant de la société) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.10	Réélection de M. Guillaume Pictet	POUR	POUR	POUR		
4.11	Réélection de M. Norbert Platt	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (consultant de la société) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.12	Réélection de M. Alan Quasha	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 15 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.13	Réélection de Mme Maria Ramos	POUR	POUR	POUR		
4.14	Réélection de Lord Renwick of Clifton	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il est âgé de 78 ans, ce qui dépasse la limite fixée par Ethos. Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 20 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.15	Réélection de M. Jan Rupert	POUR	POUR	POUR		
4.16	Réélection de M. Gary Saage (CFO)	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le conseil d'administration comporte trop d'administrateurs exécutifs (3) par rapport à la pratique suisse. L'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
4.17	Réélection de Prof. Jürgen E. Schrempp	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (représentant d'un actionnaire important, durée de mandat de 12 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %). Il représente un actionnaire important et cet actionnaire est déjà suffisamment représenté au sein du conseil.	

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
4.18	Réélection de Arthur Charles Valerian Wellesley, Duc de Wellington	POUR	CONTRE	● CONTRE	Il n'est pas indépendant (durée de mandat de 15 ans) et l'indépendance du conseil est insuffisante (11.1 %).	
5	Elections au comité de rémunération					
5.1	Réélection de Lord Renwick of Clifton au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de Lord Renwick of Clifton au sein du conseil d'administration.	
5.2	Réélection de M. Yves-André Istel au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Istel au sein du conseil d'administration.	
5.3	Réélection Arthur Charles Valerian Wellesley, Duc de Wellington, au comité de rémunération	POUR	CONTRE	● CONTRE	Ethos n'a pas pu approuver l'élection de M. Wellesley, Duke of Wellington au sein du conseil d'administration.	
6	Election de l'organe de révision	POUR	POUR	POUR		
7	Election du représentant indépendant	POUR	POUR	POUR		
8	Modification des statuts : Mise en oeuvre de l'ORAb	POUR	POUR	POUR		
9	Votes contraignants sur la rémunération du conseil d'administration et de la direction générale					
9.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant global maximal de la rémunération est significativement supérieur à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires.	
9.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. La rémunération fixe est significativement supérieure à celle d'un groupe de référence constitué d'entreprises de taille et de complexité similaires.	
9.3	Vote contraignant rétrospectif sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	CONTRE	● CONTRE	Le montant requis ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.	

Sika

Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2015 10:30

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Notre position	Notre commentaire	Résultat
	Contexte de l'assemblée générale extraordinaire					
1	Propositions de Schenker-Winkler Holding : Révocation de 3 administrateurs					
1.1	Révocation de Dr. sc. techn. Paul J. Hälg (président du conseil d'administration)	CONTRE	CONTRE	CONTRE		X 13 %
1.2	Révocation de Mme Monika Ribar	CONTRE	CONTRE	CONTRE		X 13 %
1.3	Révocation de M. Daniel J. Sauter	CONTRE	CONTRE	CONTRE		X 13 %
2	Proposition de Schenker-Winkler Holding : Election de Dr. iur. Max C. Roesle au conseil d'administration	CONTRE	CONTRE	CONTRE		X 14 %
3	Proposition de Schenker-Winkler Holding : Election de Dr. iur. Max C. Roesle en tant que président du conseil d'administration	CONTRE	CONTRE	CONTRE		
4	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	POUR	POUR		X 31 %